

Metz, le 9 janvier 2026

L'Eurométropole de Metz obtient le label « Climat Air Énergie » niveau 4 !

En fin d'année 2025, l'Eurométropole de Metz a reçu le label « Territoire engagé transition écologique – Climat Air Énergie » au niveau 4. Une récompense attribuée pour ses actions en faveur du climat, de la qualité de l'air et de la transition énergétique.*

Cette démarche partagée par de nombreux pays européens est portée en France par l'ADEME (Agence de la transition écologique). Elle est mise en œuvre volontairement par plus de 600 collectivités françaises, dont la quasi-totalité des 22 métropoles. Elle constitue un cadre de référence exigeant pour accompagner et évaluer les politiques publiques locales de transition écologique.

Le label repose sur un référentiel très précis, comprenant plus de 1 000 critères évalués de manière objective, permettant de mesurer chaque année les opérations déjà réalisées et celles programmées, afin de suivre les collectivités et d'améliorer en continu leurs actions.

Lorsque les performances d'une collectivité dépassent les seuils requis, un audit externe est mené en vue de l'attribution du label.

Grâce aux différentes opérations menées sur son territoire, **l'Eurométropole de Metz a obtenu un score d'actions réalisées certifié de 71 %, soit bien au-delà du seuil de 65 % exigé pour le niveau 4***. Cette reconnaissance lui a été officiellement décernée en novembre 2025, pour une durée de quatre ans, par la Commission nationale du label « Territoire engagé transition écologique ».

CONTACT PRESSE | Direction de la communication Eurométropole de Metz / Ville de Metz

Céline VINCENT | Attachée de Presse
03 57 88 32 60 | 07 87 12 04 78 | cvincent@eurometropolemetz.eu



MAISON DE LA MÉTROPOLE • 1 place du Parlement de Metz • CS 30353 • 57011 METZ CEDEX 1
HÔTEL DE VILLE • 1 place d'Armes - Jacques-François Blondel • BP 21025 • 57036 METZ CEDEX 1
eurometropolemetz.eu • metz.fr



Concrètement, ce résultat signifie qu'en matière de climat, d'air et d'énergie, l'Eurométropole de Metz agit aujourd'hui à **71 % du maximum du cadre réglementaire**, dans des domaines aussi variés que la planification territoriale, la gestion du patrimoine, l'énergie, l'eau, les déchets, la mobilité, l'organisation interne, la communication ou encore les coopérations.

Forte de cette reconnaissance, l'Eurométropole de Metz poursuit sa dynamique avec la mise en place de nombreuses actions intégrées dans son Plan Climat Air Énergie Territorial (adopté en 2023), avec l'objectif de viser, à moyen terme, l'obtention du label 5*.

Informations complémentaires disponibles :

<https://www.territoiresentransitions.fr/>

<https://www.territoiresentransitions.fr/actus/189/remise-des-labels-territoire-engage-au-salon-des-maires-2025-77-collectivites-labellisees>

CONTACT PRESSE | Direction de la communication Eurométropole de Metz / Ville de Metz

Céline VINCENT | Attachée de Presse
03 57 88 32 60 | 07 87 12 04 78 | cvincent@eurometropolemetz.eu



MAISON DE LA MÉTROPOLE • 1 place du Parlement de Metz • CS 30353 • 57011 METZ CEDEX 1
HÔTEL DE VILLE • 1 place d'Armes - Jacques-François Blondel • BP 21025 • 57036 METZ CEDEX 1
eurometropolemetz.eu • metz.fr

